

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2024-013

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

R20-2024-02-02-00001 - Date dépôt dossiers habilitation - Aide alimentaire
(2 pages)

Page 3

Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille /

R20-2024-02-05-00003 - RAA 2024-02-05 Arrêté modif-5 CPAM 2B (2 pages)

Page 6

R20-2024-02-05-00001 - RAA 2024-02-05 Arrêté modificatif-4 CPAM 2A (2
pages)

Page 9

R20-2024-02-05-00002 - RAA 2024-02-05 Arrêté modificatif-5 CAF 2A (2
pages)

Page 12

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse /

R20-2024-01-31-00002 - arrêté portant délégation de signature à Mme
Mary-Lou COMITI, **??**directrice régionale des affaires culturelles par intérim
(2 pages)

Page 15

SGAMI SUD /

R20-2024-02-02-00002 - Arrêté fixant la composition du jury de sélection de
la réserve opérationnelle de la police nationale 2 ème session 2024 (6
pages)

Page 18

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

R20-2024-02-02-00001

Date dépôt dossiers habilitation - Aide
alimentaire

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2024, les dossiers de demande ou de renouvellement d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être adressés, en deux exemplaires, à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse, 2 chemin de Loretto, CS 10332 20180 AJACCIO Cedex 1, au plus tard le 30 avril 2024.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral fixant la liste des associations habilitées sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse et notifié à chaque association habilitée.

ARTICLE 3 :

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse.

Ajaccio, le 02 FEV. 2024

La Directrice Régionale de la Direction Régionale
de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DREETS de Corse



Isabel de MOURA

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2024-02-05-00003

RAA 2024-02-05 Arrêté modif-5 CPAM 2B



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif n° 03CPAM2022-5 du 05 février 2024

portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Corse

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre du travail, de la santé et des solidarités

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- Vu l'arrêté n° 03CPAM2022 du 11 mai 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Corse ;
- Vu les arrêtés modificatifs n° 03CPAM2022-1 du 15 juin 2022, n°03CPAM2022-2 du 26 janvier 2023, n°03CPAM2022-3 du 05 décembre 2023 et n° 03CPAM2022-4 du 06 décembre 2023 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Corse ;
- Vu les demandes formulées par la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Corse est modifiée comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur demandes de la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT

Suppléant M. LUCIANI Jean-Marc

Suppléant M. PELLEGRIN Jean-Frédéric

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Corse.

Fait à Marseille, le 05 février 2024

Le ministre de l'économie, des finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique et la ministre
du travail, de la santé et des solidarités,
Pour les ministres et par délégation :

Le chef d'antenne de Marseille de la mission nationale de
contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation
Le Chef d'antenne

« Signé »
David MUNOZ

Annexe - Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Corse

Organisations désignatrices		Nom		Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux	CFDT	Titulaire(s)	DUCREUX	Louis
			SPINOSI	Françoise
		Suppléant(s)	LUCIANI	Jean-Marc
			PELLEGRIN	Jean-Frédéric
	CGT	Titulaire(s)	SARTORI	Vilma
			VILLA	Nonce
		Suppléant(s)	MAZEAU	Sandrine
			VIVARELLI	Dominique
	CGT - FO	Titulaire(s)	BERTIN	Christophe
			LANFRANCHI	Paul
		Suppléant(s)	BELLEC	Valérie
			GALLETTI FURFARO	Sandrine
	CFE - CGC	Titulaire	TAFANELLI	Marie-Pierre
		Suppléant	non désigné	
CFTC	Titulaire	TRAVAGLINI	Julie	
	Suppléant	FERRETTI	Jacques	
En tant que Représentants des employeurs	MEDEF	Titulaire(s)	BIANCHI	Jean-François
			CANIONI	Jean-Charles
			PEREZ PIETROTTI	Priscilla
			SANTUCCI	Jean-Rémi
		Suppléant(s)	ALBERTINI	Anthony
			GENNARI	Cédric
			MARIANI	David
			non désigné	
	CPME	Titulaire(s)	Vacant	
			Vacant	
		Suppléant(s)	non désigné	
			non désigné	
	U2P	Titulaire	MANFREDI	Pascale
		Suppléant	BALDO	Vincent
En tant que Représentants de la mutualité	FNMF	Titulaire(s)	OTTAVIANI	Bernard
			VAUTRIN	Philippe
		Suppléant(s)	MARIN	Xavier
			MATTEI	Géromine
En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie	FNATH	Titulaire	non désigné	
		Suppléant	non désigné	
	UNAASS	Titulaire	STROPPIANA	Michel
			GERVASI	Danielle
		Suppléant	FERRANDINI-FERRIER	Sylvie
	UNAF/UDAF	Titulaire(s)	LAZZONI	Dominique
		Suppléant	LIBERATORE	Cécile
	Autres représentants	STC	Titulaire	BRIGNOLE
Suppléant			GOURIOU	Eric
Personnes qualifiées			GIUDICELLI	François
			NOBILI	Laura

Dernière mise à jour : 05/02/2024

Dernière(s) modification(s) 05/02/2024

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2024-02-05-00001

RAA 2024-02-05 Arrêté modificatif-4 CPAM 2A



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif n° 04CPAM2022-4 du 5 février 2024

portant modification de la composition du conseil de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud.

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre du travail, de la santé et des solidarités

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- Vu l'arrêté n° 04CPAM2022 du 11 mai 2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud ;
- Vu les arrêtés modificatifs n° 04CPAM2022-1 du 15 juin 2022, n°04CPA2022-2 du 05 décembre et n° 04CPAM2022-3 du 15 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud ;
- Vu les demandes de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud est modifiée comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur demande de la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT

M. LUCIANI Jean-Marc est désigné suppléant en remplacement de M. CARRE Christophe

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs préfecture de la région Corse.

Fait à Marseille, le 15 février 2024

Le ministre de l'économie, des finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique et la ministre
du travail, de la santé et des solidarités,
Pour les ministres et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale
de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation
Le Chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

Annexe - Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud

Organisations désignatrices		Nom	Prénom	
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaire(s)	BIANCHI	laëtitia
			PELLEGRIN	Jean-Frédéric
		Suppléant(s)	LUCIANI	Jean-Marc
			PIOT ALIAGA	Frédérique
	CGT	Titulaire(s)	BOSSART	Patrice
			CURCIO	Patricia
		Suppléant(s)	MAGNIN	Véronique
			PUCCETTI	André
	CGT - FO	Titulaire(s)	BOZZI	Alain
			VINCENTI	Vincent
		Suppléant(s)	BERTI	Thierry
	CFE - CGC	Titulaire	GIORDANI	Fabrice
		Suppléant	non désigné	
	CFTC	Titulaire	MULLER	Henri
Suppléant		non désigné		
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	ANTONI	Didier
			LODOLO	Gilles
			MORESCHI	Marie
			QUENU	Caroline
		Suppléant(s)	CAMPANA	Jean-Claude
			STOLTZ	Benoît
			VARESI	Alain
	CPME	Titulaire(s)	Vacant	
			Vacant	
			non désigné	
		Suppléant(s)	Vacant	
			non désigné	
	U2P	Titulaire	MARCAGGI	Patricia
		Suppléant	PLASENZOTTI	Antoine
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	CENTONZE	Noëlle
			ORSONI	Jean-François
		Suppléant(s)	FABIANI	Marie-Dominique
			SCHONT	Frédéric
En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire	LEONI	Marie-Christine
		Suppléant	non désigné	
	UNAASS	Titulaire	PAOLETTI	Nathalie
			POLI	Sébastien
		Suppléant	SCHULTZ-VARTANIAN	Carole
	UNAF/UDAF	Titulaire(s)	DESCOIN-CUCCHI	Laëtitia
		Suppléant	PACOUT	Cyril
Autres représentants	STC	Titulaire	LECA	Ange-Marie
		Suppléant	CARLOTTI	Florent
Personnes qualifiées			BERETTI	Aline
			FICHO-FAUST	Dominique
Dernière mise à jour : 05/02/2024				
Dernière(s) modification(s) 05/02/2024				

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2024-02-05-00002

RAA 2024-02-05 Arrêté modificatif-5 CAF 2A



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif n° 05CAF2022-5 du 05 février 2024

portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre du travail, de la santé et des solidarités

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
Vu l'arrêté n° 05CAF2022 du 21 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud ;
Vu les arrêtés modificatifs n° 05CAF2022-1 du 13 juillet 2022, n° 05CAF2022-2 du 21 juillet 2022, n°05CAF2022-03 du 16 mars 2023 et n° 05CAF2022-4 du 05 décembre 2023 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud ;
Vu la demande de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud est modifiée :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur demande de la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT

Suppléant M. LUCIANI

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Corse.

Fait à Marseille, le 05 février 2024

Le ministre de l'économie, des finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique et la ministre
du travail, de la santé et des solidarités,

Pour les ministres et par délégation :

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale
de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale

et par délégation
Le Chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

Annexe - Caisse d'allocations familiales de Corse du Sud

Organisations désignatrices		Nom	Prénom			
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaire(s)	GIRAUD PELLEGRIN	Jean Laetitia		
		Suppléant(s)	CASTELLI LUCIANI	Jacques Jean-Marc		
		CGT	Titulaire(s)	ALIA DESERT	Christian Annie	
			Suppléant(s)	DELSAUX MAURIZI SERENI	Yann Marie-Pierre	
	CGT - FO	Titulaire(s)	IDDA MICHELACCI	Stéphane Sylvie		
		Suppléant(s)	MAGESCAS OLIVESI	André Julien		
		CFE - CGC	Titulaire Suppléant	non désigné non désigné		
	CFTC	Titulaire	MAZIN	Renaud		
		Suppléant	non désigné			
	En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	GROSSO RIGAUT L'HOPITALIER	Aurélie Annie	
			Suppléant(s)	MANICCIA VARESI	Christophe Alain	
			CPME	Titulaire(s)	Vacant Vacant	
				Suppléant(s)	non désigné non désigné	
		U2P	Titulaire	ABBO	André	
Suppléant			MARCAGGI	Patricia		
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :		U2P	Titulaire	LOPEZ	Corinne	
	Suppléant		SALICETI	Marie France		
	CPME	Titulaire	Vacant			
		Suppléant	non désigné			
	FNAE	Titulaire	MEI	Ange		
		Suppléant	MATTEI	Léo		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	BIANCAMARIA PACOUT SPANO	Marie Dominique Cyril Rinaldo		
			Suppléant(s)	non désigné		
				CUCCHI JACQUET	Laetitia Mylène	
				non désigné non désigné		
	Personnes qualifiées			BILLARD FICHOU MANCINI QUASTANA	Florence Dominique Michèle Pierre	

Dernière mise à jour :05/02/2024

Dernière(s) modification(s) 05/02/2024

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2024-01-31-00002

arrêté portant délégation de signature à Mme
Mary-Lou COMITI,
directrice régionale des affaires culturelles par
intérim

**Arrêté n°
portant délégation de signature à Madame Mary-Lou COMITI,
Directrice régionale des affaires culturelles de Corse par intérim**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code du patrimoine ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code du travail
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu le décret n° 97-1200 du 19 décembre 1997 et le décret n° 97-1201 du 24 décembre 1997 pris pour l'application au ministère chargé de la culture et de la communication de l'article 2 du décret n° 97- 34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriales de l'État et de commissions administratives ;

- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M.Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 16 avril 2022 portant nomination de M. Alexandre PATROU secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu les décisions portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnels des programmes :
175 « patrimoines (datée du 3 avril 2014 et parue au BO du ministère de la culture et de la communication n° 233 du mois d'avril 2014), 224 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture (datée du 31 mars 2014 et parue au BO du ministère de la culture et de la communication n° 233 du mois d'avril 2014) et 131 «Création» (datée du 7 avril 2014 et parue au BO du ministère de la culture et de la communication n°233 du mois d'avril 2014) ;
- Vu la décision de la ministre de la culture en date du 12 décembre 2023 chargeant Madame Mary-Lou COMITI secrétaire générale à la DRAC de Corse, d'assurer en sus de ses fonctions, l'intérim du directeur régional des affaires culturelles de Corse pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024 ;
- Vu l'arrêté n°R20-2023-12-13-00003 du préfet de Corse en date du 13 décembre 2023 portant délégation de signature à Mme Mary-Lou COMITI directrice régionale des affaires culturelles de Corse par intérim ;
- Vu la décision de la ministre de la culture en date du 31 janvier 2024 chargeant Madame Mary-Lou COMITI secrétaire générale à la DRAC de Corse, d'assurer en sus de ses fonctions, l'intérim du directeur régional des affaires culturelles de Corse à compter du 1^{er} décembre 2023 jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur.

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse,

ARRETE

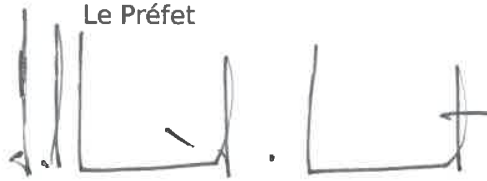
Article 1 : La délégation de signature donnée par arrêté n°R20-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 à Madame Mary-Lou COMITI directrice régionale des affaires culturelles de Corse par intérim, est prolongée jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur de la DRAC de Corse.

Article 1 : Le reste sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse, la directrice régionale des finances publiques et la directrice régionale des affaires culturelles par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 31 janvier 2024

Le Préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours](http://www.telerecours.fr)

SGAMI SUD

R20-2024-02-02-00002

Arrêté fixant la composition du jury de sélection
de la réserve opérationnelle de la police
nationale 2 ème session 2024



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'intérieur Sud

Direction des ressources humaines
Délégation territoriale de Toulouse
Bureau des personnels et du recrutement
N° SGAMI/DRH/DT/BPR/ N°2024/03

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**Arrêté fixant la composition du jury de sélection de la réserve opérationnelle
de la police nationale – 2 ème session 2024**

VU le Code de la sécurité intérieure notamment les Articles L.411-7 à L.411-17 ;

VU la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure notamment le Titre II portant sur les dispositions renforçant la répression des atteintes commises contre les forces de sécurité intérieure et créant la réserve opérationnelle de la police nationale ;

VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

VU la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure notamment le titre I Chapitre III section I Article IV ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n°2016-1199 du 5 septembre 2016 modifiant certaines dispositions du Code de la sécurité intérieure relatives à la réserve civile ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

SGAMI SUD – Délégation territoriale de Toulouse 4 chemin de Bordeblanque 31776 COLOMIERS Cedex

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du Code de la défense et du Code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2011 relatif au recrutement, à l'aptitude et à la formation des réservistes de la police nationale ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2011 fixant le taux d'indemnisation des périodes d'emploi et de formation dans la réserve civile de la police nationale ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2022 portant organisation de la zone de défense et de sécurité Sud ;

VU la circulaire DRCPN/SDFP/SDFDC n°265 du 26 juin 2015 – indemnisation des activités de formations et de recrutement et la circulaire DRCPN/SDARH/SDFP/BPATS/BRRRI n°53 du 31 janvier 2011 relative à l'exercice des fonctions de psychologue de la police nationale ;

VU la circulaire du 20 septembre 2016 relative à l'emploi des anciens adjoints de sécurité (ADS) dans la réserve civile et totalisant au moins trois années d'ancienneté en qualité d'ADS ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition des jurys des ateliers d'entretien pour le recrutement au profit de la réserve opérationnelle de la police nationale – 2ème session 2024 pour le centre de Toulouse est fixée comme suit pour la période du 5 février 2024 au 9 février 2024 :

Représentants du corps de commandement :

ABADIE Marc, Commandant, DDSP Carcassonne

SGAMI SUD – Délégation territoriale de Toulouse 4 chemin de Bordeblanque 31776 COLOMIERS Cedex

BABIN Olivier, Commandant DDSP Toulouse
BARRUE Patrice, Capitaine ENSAPN Toulouse
BESSIERES Lydia, Capitaine, DDSP Rodez
CASSAN Pierre-André, Commandant DDSP Toulouse
FRIGERIO Vanessa, Capitaine, DDSP Cahors
GARDEL Céline, Capitaine ENSAPN Toulouse
GARRIGUES Laurent, commandant, DTPJ Toulouse
GUIRAUD Bernadette, Capitaine DDSP Toulouse
LEDUC Jean Michel, Commandant CSP Decazeville
MARECHAL Franck, Capitaine DDSP Perpignan
OUCHENNE Myriam, Commandant, DDSP Toulouse
PETITJEAN Alexandre, Commandant, DDSP Toulouse
PASSERON Julien, Capitaine, DCCRS
PETIOT Florence, Commissaire divisionnaire, ENSAPN Toulouse
POSTAL William, Commandant divisionnaire fonctionnel, ENSAPN Toulouse
RAHOUL Olivier, Capitaine, DCCRS
ROHR Michel, Commandant DDSP Rodez
VAGNER Guillaume , Capitaine, DDSP Toulouse

Représentants du corps d'encadrement et d'application :

ARIAS Stéphane, major de police, DDSP Toulouse
BONZOM Jean-Philippe, major, DDSP Toulouse
BURGUNDER Lionel, Brigadier-chef, DDSP Toulouse
DE NADAI Virginie , brigadier-chef DDSP Toulouse
DIDIUS Cyrille, brigadier-chef, DIDPAF Toulouse
DUFRECHOU Marie-Anne, brigadier, DIDPAF Toulouse

SGAMI SUD – Délégation territoriale de Toulouse 4 chemin de Bordeblanque 31776 COLOMIERS Cedex

EYCHENNE Fabrice, major Rulp, DDSP Toulouse
ESPINOSA Stéphane, major, DDSP Albi
FERLIN Lionel, major, CRS Lannemezan
FRAYSSINET Max, major Rulp, DDSP Toulouse
GERME Olivier, brigadier-chef, DDSP Toulouse
JOLI Eric, brigadier-chef, DCCRS Toulouse
LAFFONT Stéphane, major, DDSP Toulouse
LECUSSAN Frédéric, Major DDSP Toulouse
LUCCISANO Orée, brigadier-chef, DDSP Toulouse
MARIE Arnaud, major éch excep, DDSP Foix
MARIE Jérôme, brigadier-chef, DDSP Albi
MARCONOT Mickaël, DIDPAF Toulouse
MATHIEU Laurent, Major, DCCRS Toulouse
MESSANG Damien, Major EEX, DDSP Toulouse
PEITAVI Alain, Major DDSP Toulouse
POUBLAN MIQUELOT Patrice, major, DDSP Toulouse
RENAULT Stéphane, major ENSAPN Toulouse
ROUSSE Jérôme, major, DCCRS Toulouse
WALLEZ Hervé, major, DDSP Toulouse

Représentants du corps administratif :

AMANZOUGARENE Chélif, Cat B SGAMI SUD – DT Toulouse
BOURGUIGNON Caroline, Cat B SGAMI SUD – DT Toulouse
DEGUILHEM Jérôme, Cat B SGAMI SUD – DT Toulouse
FEUILLERAT Catherine, Cat A SGAMI SUD – DT Toulouse

SGAMI SUD – Délégation territoriale de Toulouse 4 chemin de Bordeblanque 31776 COLOMIERS Cedex

FURLAN Cyril, Cat B SGAMI SUD – DT Toulouse
MAXIMIN Marie-Laurence Cat B – DT Toulouse
PEREZ Isabelle, Cat B SGAMI SUD – DT Toulouse
SABATE- DUMONTEIL Karine, Cat A SGAMI SUD – DT Toulouse
TARROUX Sandra, Cat B SGAMI SUD – DT Toulouse
VILALTA Natalie, Cat A SGAMI SUD – DT Toulouse

Psychologues :

ANGLES DAURIAC Marie Psychologue vacataire
CZECZOTKA Nadège Psychologue vacataire
DELHOM Claire Psychologue vacataire
DELHOMME CAZES Aurélie Psychologue vacataire
DEPREISSAT Marjorie Psychologue titulaire ENSAPN Toulouse
GAFFEZ Martin Psychologue vacataire
LHUSSA Marie-Laure Psychologue vacataire
MARTIN Catherine Psychologue titulaire ENSAPN Toulouse
PIANA Odana, Psychologue vacataire
ROUILLON Maéva Psychologue vacataire
SIMARD Helen Psychologue vacataire
VEYRAC Robin, Psychologue vacataire
VILLADER Vanessa Psychologue vacataire

SGAMI SUD – Délégation territoriale de Toulouse 4 chemin de Bordeblanque 31776 COLOMIERS Cedex

ARTICLE 2 : Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur et préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colomiers le 2 février 2024

Pour le préfet et par délégation

Pour la cheffe du bureau des personnels et du recrutement

L'adjointe à la cheffe de bureau

signé

Marie-Laurence MAXIMIN